

Le jour où l'indépendance de la Flandre a été proclamée

Opinion



BERNARD DEMOULIN

Jean de Codd

Magistrat

■ L'histoire de cette séparation, un peu oubliée, se déroule en 1917. Mais elle est encore actuelle.

Lorsqu'elle comprit qu'elle ne parviendrait pas à annexer la Belgique par voie de conquête, l'Allemagne impériale résolut de "cultiver chez les Belges des germes de séparation d'après la différence de langage, afin de préparer un terrain favorable à sa pénétration politique et à sa mainmise économique"⁽¹⁾. Cette politique fut confiée au gouverneur général en Belgique, le baron von Bissing.

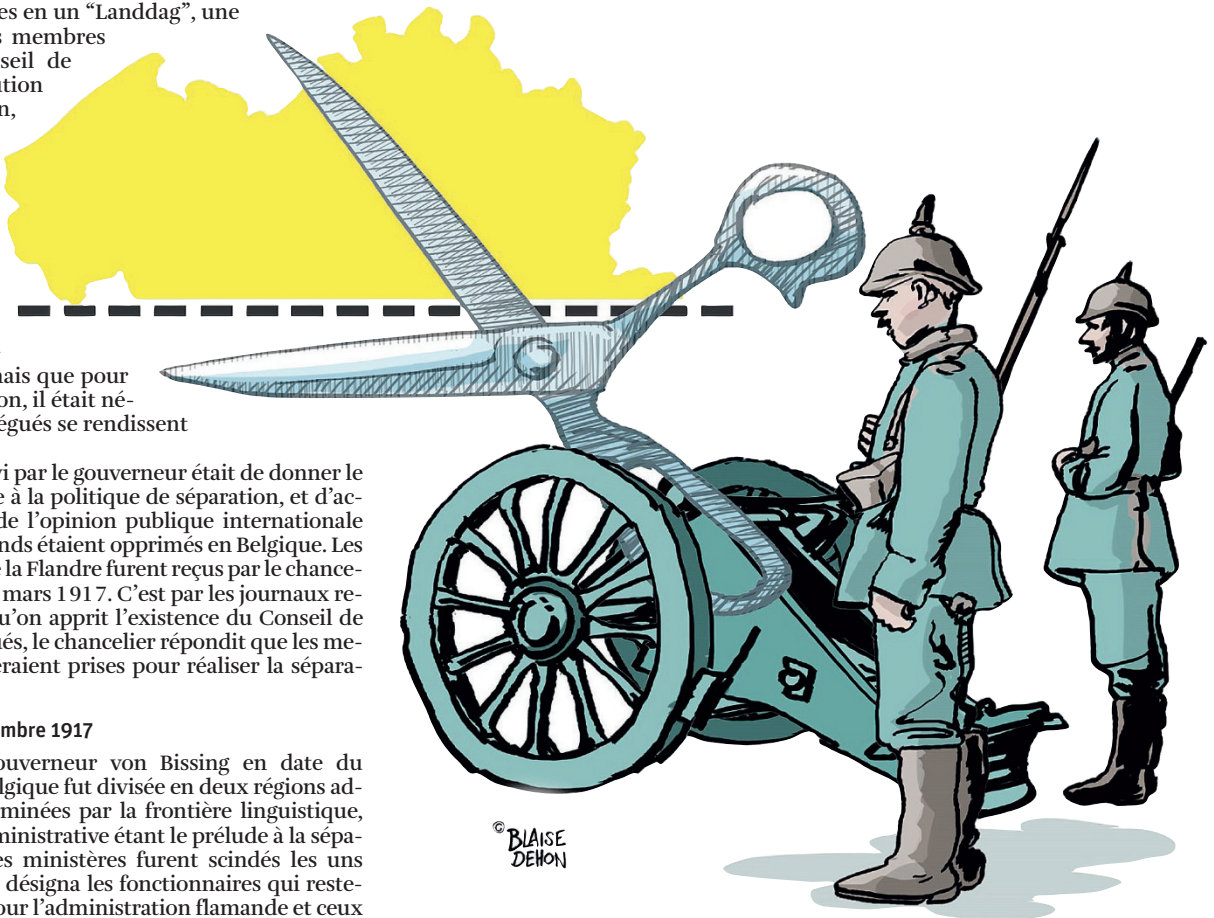
Le 4 février 1917, les Allemands ayant formulé des propositions de paix, les nationalistes flamands se réunirent à Bruxelles en un "Landdag", une assemblée dont les membres fondèrent le "Conseil de Flandre". En exécution de cette délibération, sept délégués se rendirent chez le gouverneur von Bissing pour solliciter la séparation d'avec la Wallonie. L'Allemand leur répondit qu'il était très favorable à la réforme demandée mais que pour en hâter la réalisation, il était nécessaire que les délégués se rendissent à Berlin.

L'objectif poursuivi par le gouverneur était de donner le plus d'écho possible à la politique de séparation, et d'accréditer aux yeux de l'opinion publique internationale l'idée que les Flamands étaient opprimés en Belgique. Les sept mandataires de la Flandre furent reçus par le chancelier de l'Empire le 3 mars 1917. C'est par les journaux relatant cette visite qu'on apprit l'existence du Conseil de Flandre. Aux délégués, le chancelier répondit que les mesures nécessaires seraient prises pour réaliser la séparation.

La séparation de décembre 1917

Par décret du gouverneur von Bissing en date du 21 mars 1917, la Belgique fut divisée en deux régions administratives, déterminées par la frontière linguistique, cette séparation administrative étant le prélude à la séparation politique. Les ministères furent scindés les uns après les autres. On désigna les fonctionnaires qui resteraient à Bruxelles pour l'administration flamande et ceux qui devraient aller à Namur pour l'administration wal-

Il est bon de se remémorer ces événements, qui nous font prendre conscience de la profondeur du mal nationaliste rongeur notre pays. Il est intéressant de relever que ce qui a fait basculer la Cour de cassation en 1918 dans la résistance ouverte, c'est moins la défense des institutions nationales, que la défense de son indépendance.



lonne. Beaucoup d'entre eux refusèrent et furent alors déportés en Allemagne.

Le Conseil de Flandre comprenait plusieurs commissions dont une, intitulée "commission constitutionnelle", avait pour mission d'élaborer la Charte fondamentale du nouvel État. Les uns voulaient la séparation radicale de la Flandre et de la Wallonie sans rapport entre les deux tronçons. L'autre parti optait pour une confédération, sous la forme de deux États distincts, certes, mais unis entre eux par un lien personnel ou réel. Pour le premier parti, majoritaire, le nom de Belgique devait disparaître, pour le second, minoritaire, il subsisterait.

C'est au cours de la séance du 22 décembre 1917 que la séparation politique pure et simple fut proclamée. Le bureau du Conseil devenait le gouvernement provisoire flamand. Il déclara la déchéance des ministres du Roi, réfugiés au Havre.

La réaction du pouvoir judiciaire

Il n'était pas possible au pouvoir judiciaire de ne pas réagir à ces actes constitutifs d'une atteinte à la sûreté de l'État. Il y avait, dans le Code d'instruction criminelle, un vieux texte conférant aux juges des cours le droit de suppléer à l'inertie du ministre public en ordonnant des poursuites d'office. Réunis en assemblée générale, les membres de la Cour d'appel de Bruxelles, s'emparant de cette disposition, enjoignirent à leur procureur général, par un arrêt rendu le 7 février 1918, de requérir un juge d'instruction afin qu'un mandat d'arrêt soit décerné à charge des deux leaders du mouvement activiste flamand, les sieurs Pieter Tack et August Borms.

Les mandats furent aussitôt lancés et les meneurs arrêtés. Acheminés vers la prison de Saint-Gilles, ils eurent toutefois le temps de prévenir les autorités allemandes d'occupation, qui les firent libérer sur-le-champ. Le retour de manivelle ne se fit pas attendre: sur la proposition du Conseil de Flandre, les conseillers à la cour d'appel se virent suspendus et privés de traitement tandis que leur premier président, M. Levy-Morelle, ainsi que trois présidents de chambre, étaient déportés en Allemagne, à Celle-Schloss, geôle où le bourgmestre Adolphe Max crouissait déjà.

Une grève qui ne dit pas son nom

Ces actes provoquèrent une vague d'indignation. La Cour de cassation se réunit à son tour en assemblée générale, le 11 février 1918. Sur la motion d'un de ses membres, le président Remy, elle décréta la suspension de ses audiences. Un grand nombre de juridictions belges lui emboîtèrent le pas. Cette grève judiciaire qui ne dit pas son nom se prolongea jusqu'au retour du Roi à Bruxelles, forçant les Allemands à mettre en place, dans l'intervalle, leurs propres tribunaux.

August Borms a été fusillé à Etterbeek, à la caserne de gendarmerie, le 12 avril 1946. Pieter Tack, considéré comme étant le premier chef de l'État flamand, qu'il a présidé de décembre 1917 jusqu'au 11 novembre 1918, a terminé sa carrière comme professeur de linguistique néerlandaise à l'Université de Nimègue, où il mourut le 15 mars 1943 dans des sentiments, dit-on, de sympathie pour l'Ordre nouveau.

Il est bon de se remémorer ces événements, qui nous font prendre conscience de la profondeur du mal nationaliste rongant notre pays. Il est intéressant de relever que ce qui a fait basculer la Cour de cassation en 1918, d'une neutralité prudente à la résistance ouverte, c'est moins la défense des institutions nationales, menacées par la déclaration d'autonomie de la Flandre, que la défense de cet attribut essentiel du pouvoir judiciaire, qui est son indépendance.

Ces choses ont l'air vieilles, et elles sont tellement actuelles.

→ (1) Rapport au Roi, arrêté-loi du 8 avril 1917 déterminant l'effet des mesures prises par l'occupant et des dispositions prises par le gouvernement.

OPINION

L'intelligence artificielle n'aura pas d'emprise sur une part de notre humanité

■ Après avoir grandi de manière exponentielle, l'intelligence artificielle pourrait rencontrer d'importants obstacles.



Louis de Diesbach
Éthicien de la technique et consultant au Boston Consulting Group (1)

D.R.

Environ 18 tours Eiffel. C'est la hauteur que représenteraient, si on en faisait des livres, les 570 gigabytes des données d'entraînement de GPT-3 – plus de 5 kilomètres de pages remplies de texte, d'histoires, de définitions, de données. Sans expérience dans l'informatique, il est difficile d'assimiler cette quantité et les milliards de paramètres qu'elle génère: est-ce beaucoup? Est-ce peu? Est-ce unique? À titre de comparaison, c'est plus de dix fois plus que GPT-2, qui lui-même capitalisait sur dix fois plus de données que GPT-1. De là à dire que GPT-4, dont le volume des *training data sets* demeure confidentiel, s'entraîne sur 180 tours Eiffel de données, il n'y a qu'un pas.

Les données d'entraînement, ou *training data sets*, ont toujours été au cœur des performances de modèles de langage – les fameux LLM pour *large language models*. Avec la puissance de calcul et la qualité des algorithmes, ils forment le triptyque qui détermine l'efficacité d'un modèle. Plus une machine est bien construite (algorithmes), plus elle est puissante (le calcul) et plus son entraînement est diversifié et de qualité (les *data sets*), plus elle sera performante – l'équation semble simple.

Cependant, une étude récente menée par six chercheurs de différentes universités indique que ces fameuses données d'entraînement pourraient finir par manquer. En effet, après avoir grandi de manière exponentielle, on se trouve à court de ce fameux sésame et pour cause: on ne cherche pas juste du texte mais du texte de bonne qualité. Plus le texte est riche, profond et qualitatif, plus la machine apprendra bien. Ce qu'on appelle l'UGC (pour *user-generated content*, donc du contenu créé directement par les internautes quels qu'ils soient) est moins pertinent, comporte plus de fautes d'orthographe ou d'approximation, ce qui rend son apport plus pauvre dans l'apprentissage de la machine. Les chercheurs pointent que, ces dernières années, près de la moitié des évolutions des LLM sont dues à une plus grande disponibilité de ces données d'entraînement et que la croissance des "besoins" de la machine est plus importante que la croissance de nouveaux contenus qualitatifs: va-t-on droit dans le mur? Allons-nous, comme le

suggère le titre de l'étude, être à court de données pour entraîner nos modèles? Cette question – existentielle dans la dynamique d'innovation qui est celle qui régit l'univers technique – en amène deux autres, bien plus intéressantes.

Un langage en perpétuelle évolution?

Tout d'abord, on est en droit de se demander si un modèle de langage peut être "fini" ou bien si, comme chacun d'entre nous, il apprendra toute sa vie. Du nouveau vocabulaire, de nouveaux mots, de nouvelles idées même: les modèles de langage seraient-ils en perpétuelle évolution? Ou bien pourraient-ils être un jour "terminés" et simplement mis à jour avec les dernières infos.

Cette question en amène une autre, hautement philosophique, sur la nature du langage: peut-il être vraiment appréhendé par une machine? Peut-il être mathématisé pour être maîtrisé par un ordinateur qui ne "raisonne" qu'avec des 0 et des 1. Un modèle de langage, aussi puissant qu'il soit, peut-il, juste avec des mots, rendre compte du réel? S'il faut une dizaine de pages à Proust pour nous parler d'une madeleine, de sa madeleine, et pour vraiment la décrire, comment peut-on espérer qu'un ordinateur puisse atteindre un tel niveau de perception de la réalité, de compréhension des sens, d'appréhension du monde? Combien de tours Eiffel nous faudrait-il pour une madeleine?

On en revient alors à la question de la mathématisation du langage: il y a aujourd'hui des IA pour déceler si un texte a été écrit par une IA, des algorithmes pour révéler les algorithmes. En décélant des formes, motifs et modèles, ces outils permettent de reconnaître des écritures typiquement "artificielles". Dans le monde du verbe, si le phrasé est mathématisable, c'est qu'il est algorithmique et donc non-humain. L'écriture de Proust quant à elle échappe à toute emprise computationnelle et révèle alors son génie – profondément humain.

On constate alors qu'il demeurera toujours une part d'humanité sur laquelle l'IA, malgré son nombre de paramètres toujours croissant, malgré sa puissance de calcul, malgré ses milliards de dollars, n'aura pas d'emprise. Le langage – et nous n'avons parlé ici que de texte sans aborder la force d'un regard, la nuance d'un sourire – semble trop complexe à cerner pour une machine et sa maîtrise complexe toujours hors de portée.

→ (1) L'intéressé tiendra ce jeudi à la librairie Filigranes une conférence au sujet de son livre intitulé: "Liker sa servitude".